

DIRECTIVES - SURFACES GLACÉES

Afin de profiter de la patinoire et de l'anneau de glace dans une ambiance agréable tout au long de la saison, tout utilisateur doit se conformer aux directives suivantes :

- Les horaires établis doivent être respectés en tout temps.
- Les jeunes enfants doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.
- La consommation de boissons alcoolisées, de drogues, de cigarettes et de vapoteuses est strictement interdite au parc de la Famille, incluant la patinoire et l'anneau de glace.
- La pratique du hockey est autorisée uniquement sur la patinoire, et les usagers doivent porter des patins.
- Lors de la pratique du hockey libre, il est fortement recommandé de porter des équipements de protection tels qu'un casque, une visière et un protège-cou.
- Pour toutes les activités (patinage libre et hockey), le port du casque protecteur est fortement recommandé, tant pour les enfants que pour les adultes.
- La pratique du hockey est interdite durant les périodes réservées au patinage libre.
- La flânerie ainsi que la présence d'animaux sont interdites dans les bâtiments et sur les patinoires.
- Après utilisation, les supports de patinage, les pelles et les tubes doivent être remis à l'endroit prévu à cet effet.
- Il est interdit de courir, de patiner à une vitesse excessive, de patiner avec un enfant sur le dos ou dans les bras, de former une chaîne, de jouer à la tague ou de lancer des balles de neige.
- Un comportement approprié et respectueux envers les autres usagers et le personnel est exigé en tout temps.